

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-1521/SG/IAM portant attribution d'une prime de spécialité aux gardes territoriaux.

n° 74-1521/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

1 octobre 1974

Numéro JO

n° 20 du 25/10/1974

Date du numéro

25 octobre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une prime de spécialité majoration indiciaire sur le traitement de 20 points, est attribuée, pour compter du 1er juillet 1974, au personnel dont les noms suivent:

Art. 2

Une prime de spécialité, majoration indiciaire sur le traitement 20 points. est attribuée pour compter du 1er juillet 1974, au personnel de la Garde territoriale dont les noms suivent:

Art. 3

Une prime de spécialité, majoration indiciaire sur le traitement 20 points, est attribuée, pour compter du 1er septembre 1974, au garde territorial dont le nom suit :